

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome

du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL

Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2024

PRESENTS : M. CURUTCHARRY, Président ; Mme CASTEL 1^{ère} Vice-présidente ;
Mme ECHEVERRIA 2^{ème} Vice-présidente ; Mmes BUTORI, PINATEL ; MM. BROUCARET,
IBARBOURE, KORDIAN, MATON

EXCUSÉS : Mme LASSERRE ; MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY

POUVOIRS : M. ALDANA-DOUAT à Mme ECHEVERRIA ; M. ETCHEVERRY à
M. CURUTCHARRY

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ECHEVERRIA

O/J N°12 — CRR : CONVENTION DE PARTENARIAT 24/25 AVEC LA COMPAGNIE CONTRECHAMP

M. CURUTCHARRY présente le rapport suivant :

Mes chers Collègues,

Pour l'année 2024/2025, la collaboration entre le Conservatoire Maurice Ravel et la
Compagnie Contrechamp vise à renforcer l'offre pédagogique dispensée au conservatoire,
par l'enrichissement de la formation artistique des élèves comédiens du cycle spécialisé, à
travers l'accès à des ressources et des compétences spécifiques sur le domaine du jeu devant
la caméra et du travail de création d'un produit cinématographique.

Ainsi, il sera réalisé 36 heures de face à face pédagogique à destination des élèves comédiens
autour de l'ingénierie cinématographique, l'écriture scénaristique et la post-production, ainsi
que 16 heures de face à face pédagogique à destination des élèves comédiens autour de
tournage d'un court métrage de fiction.

Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Président
Antton CURUTCHARRY



Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le



ID : 064-200087567-20241015-CA20241015_12-DE

Le conservatoire assurera le paiement des prestations fournies par la compagnie, sur présentation de deux factures (50% en décembre 2024 et 50% en février 2025) après service fait, pour un montant total de 5 900 € pour l'année scolaire 2024-2025.

Après délibération, il est demandé à la régie autonome d'habiliter Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec la Compagnie Contrechamp dont vous trouverez le projet en annexe du présent rapport.

DONT ACTE